

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) - NOTICE

Vous souhaitez inscrire votre enfant en colonie, en camp ou gîte d'enfants ou en Accueil de scoutisme

Le montant de l'aide

La notification que vous avez reçue sur votre espace personnel « mon compte » précise le montant de votre aide par jour et par enfant bénéficiaire de l'Ave.
Ex : montant de l'aide : 35€/jour. Pour un séjour de 5 jours, le montant total de l'aide sera égal à 175€.

L'aide ne peut pas être supérieure au coût du séjour.

Les aides sont attribuées dans la limite du budget fixé par le conseil d'administration de la Caf.

- La durée et les périodes d'utilisation

- le séjour doit être de **5 jours** consécutifs (minimum) et **15 jours** (maximum). 3 séjours peuvent être réalisés.

- L'aide est accordée pour des séjours, en **France**, au cours des vacances scolaires d'**hiver, printemps, été, Toussaint et Noël**.



Comment bénéficier de l'aide :

- **Rechercher** un centre agréé sur https://vacaf.org/vacances_enfants/recherche_centre

- **Contact**er le centre agréé choisi : indiquer votre numéro allocataire et que vous êtes bénéficiaire de l'aide aux vacances de la Caf d'Eure et Loir.

- Le centre de vacances vous communiquera le montant de l'aide et votre reste à charge. Il se chargera ensuite d'inscrire le séjour de votre enfant sur le site VACAF.

- **L'aide est directement déduite de votre séjour.**

Informations pratiques :

En complément de cette aide, une demande de secours trousseau peut être sollicitée.

L'imprimé se trouve sur :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-d-eure-et-loir/offre-de-service/vie-personnelle/l-aide-aux-vacances-enfant>

Si vous ne trouvez pas le centre de vacances que vous recherchez, demander au gestionnaire de solliciter un agrément sur le site :

https://partenaires.vacaf.org/demarches/demande_labellisation_enfants